

# **Recrutement de 105 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au Bénin**

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse lance un concours de recrutement de 105 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont 95 gardes forestiers, 05 contrôleurs et 05 conservateurs. Plus d'informations [ici](#)



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX-FORETS ET CHASSE

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)

E-mail : «dgefmc\_mcvdd@cadredevie.bj»

---

## LE DIRECTEUR GENERAL

---

N° 1000 /DGEFC/DOGFP/SRSAS/SA

Cotonou, le **10 OCT 2023**

### COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

**(A diffuser 02 fois par jour du 12 au 27 octobre 2023 à Cotonou et à Parakou)**

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse, communique :

Il est organisé au titre de l'année 2023, un concours de recrutement de cent cinq (105) Fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont :

- quatre-vingt-quinze (95) gardes forestiers ;
- cinq (05) contrôleurs ; et
- cinq (05) conservateurs.

#### **1- CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS**

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

##### **1.1- Pour le corps des gardes forestiers**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1998 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

##### **1.2- Pour le corps des contrôleurs**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;

- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

### **1.3- Pour le corps des conservateurs**

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou d'un Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

## **2- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents (pour les candidats au corps des gardes forestiers) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des contrôleurs) ;
- une copie légalisée du Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des conservateurs) ;

- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin-chef de zone ;

Les récépissés de dépôt de diplôme de même que les certificats d'authenticité délivrés par la commission nationale d'étude des équivalences de diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la Carte Nationale d'Identité ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

Les dossiers de candidature sont déposés en ligne sur le site [www.concours.dgefci](http://www.concours.dgefci) du **12 au 27 octobre 2023 à 17 heures précises.**

Les droits d'inscription fixés à dix mille (10.000) francs CFA sont payés en ligne sur la plateforme.

### **3- MATIÈRE DE COMPOSITION**

Le concours de recrutement sera organisé en deux phases à savoir :

- une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :
  - a. vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
  - b. endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
  - c. grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- une phase écrite qui portera sur les épreuves suivantes :
  - d. composition française coefficient 1 ;
  - e. foresterie coefficient 2.

### **4- CENTRE DE COMPOSITION**

Les épreuves sportives se dérouleront dans les villes de **Parakou, Natitingou, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Abomey-Calavi.**

Les épreuves écrites se dérouleront dans les villes de **Parakou, Dassa-Zoumé et Cotonou.**



**Conservateur-Major Principal Rémi HEFOUME**

(Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse pi)

# Saison sèche au Bénin: Les feux de végétation, un handicap pour la conservation de la biodiversité

« *Quand nous mettons le feu dans la brousse, nous nous mettons aux aguets pour atteindre nos cibles* » Roch K., mécanicien moto et chasseur à Zogbodomey. Comme Roch, ils sont nombreux ces jeunes et adolescents à s'adonner à la chasse sans limite au mépris des règles qui régissent l'exercice d'une telle activité devenue la cause incontournable des feux dans les milieux végétatifs.



Les feux de brousse, également connus sous le nom de feux de végétation ou de feux de forêt, sont des incendies qui se produisent dans les zones de végétation plus ou moins dense, telles que les forêts, les savanes et les prairies. Ils peuvent être causés par des facteurs naturels tels que la foudre, mais dans la plupart des cas, ils sont déclenchés par l'homme, soit intentionnellement ou par négligence. Lorsque les feux sont utilisés pour défricher des terres ou pour contrôler les mauvaises herbes, ils peuvent causer des grands incendies. Quelle que soit la cause, les feux de végétation

ont un impact négatif sur la faune et la flore.

Dans la commune de Zogbodomey, département du Zou au centre Bénin, Roch et ses acolytes se donnent depuis plus de 10 ans et à chaque saison sèche à la chasse de jour comme de nuit. Bien qu'il ait son activité de mécanique moto, Roch ne se lâche pas d'exercer la chasse en plein temps pendant la saison sèche. Une activité rentable qui profite aux pratiquants, mais qui n'est pas sans conséquence sur la biodiversité.

Roch explique qu'en raison de la rareté des reptiles et rongeurs tant convoités, il est de plus en plus difficile que ces derniers soient pris aux pièges. Ainsi, la nouvelle trouvaille plus efficace, à l'en croire, est de raser l'espace avec du feu. « **Les animaux d'aujourd'hui sont de plus en plus rusés. Ils échappent souvent aux pièges ou peuvent les emportés. Mais avec le feu, ils sont plus vulnérables** » confie-t-il tout en se montrant insouciant des répercussions sur la biodiversité.

Ces feux de végétation provoqués sont à la base de la destruction des habitats naturels des animaux, tels que les forêts, les savanes et les prairies. Si les feux sont intenses et durables, ils peuvent causer des pertes permanentes de biodiversité en atteignant des espèces en voie de disparition.

## **Du feu pour une chasse déloyale**

De nombreuses espèces animales sont tuées dans les feux ou fuient leur habitat et sont exposées à de nouveaux dangers, tels que les prédateurs ou les maladies. Les plantes sont également affectées par les feux de végétation, car elles sont détruites ou endommagées. Elles qui servent parfois aux soins médicaux. Les feux de végétation perturbent également les écosystèmes et les cycles biologiques, ce qui engendre des répercussions à long terme sur la biodiversité.



La force du feu, Roch s'en souvient comme si c'était hier. Seulement, la saison sèche passée, il avait fait une grande moisson en mettant le feu à un milieu vierge dans les parages de Tanwe-Hessou. Il raconte « **Plus d'une trentaine d'animaux de même espèce et d'espèce différentes étaient pris dans le piège du feu. C'est vrai que les forestiers nous surprennent par moment à travers des contrôles, mais il est de notre coutume de chasser dans la commune de Zogbodomey** ».

A travers le monde d'importantes superficies riches en espèces animales et végétales sont en proie aux feux de végétation. Ces feux ont des conséquences graves sur l'environnement et la biodiversité. Ils entraînent également des pertes économiques et sociales importantes, telles que des pertes de récoltes et de moyens de subsistance pour les communautés locales.

En outre, les feux de végétation contribuent au changement climatique en libérant des quantités importantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Un fait qui dégrade l'état de la biodiversité, car le changement climatique cause des

modifications des conditions climatiques qui sont difficiles pour certaines espèces à adapter.

Il est important de prendre des mesures pour prévenir les feux de végétation et protéger la biodiversité. Cela peut inclure la sensibilisation à l'importance de la prévention des feux de forêt, la mise en place de systèmes de gestion des incendies efficaces et la réglementation des activités qui peuvent causer des incendies de forêt. En agissant maintenant, nous pouvons protéger la biodiversité et préserver ces écosystèmes importants pour les générations à venir.

*Megan Valère SOSSOU*

---

## **Journée Nationale de l'Arbre au Bénin: l'ODDB ONG plante plus d'une centaine de baobabs au jardin botanique de Bonou**

*Dans le cadre de la célébration de la Journée Nationale de l'Arbre, édition 2022, l'Organisation pour le Développement Durable et la Biodiversité (ODDB ONG) a sacrifié à la tradition. C'était ce mercredi 08 juin 2022 au jardin botanique de Bonou.*





***Mise en terre des plants de baobab au jardin botanique de Bonou par L'ODDB ONG***

Cette 38e édition axée sur le thème de la valorisation des essences autochtones pour une économie verte durable par la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEF) et le Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable, traduit l'importance des essences autochtones dans la dynamique d'une économie verte et durable. Lesdites essences autochtones étant plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques.

C'est pourquoi, l'Organisation pour le Développement Durable et la Biodiversité (ODDB ONG) a procédé au reboisement de plus

de 125 plants de baobabs dans le Jardin botanique de Bonou. Plusieurs acteurs ont participé activement à la réussite de cette activité dont les membres du comité de gestion du jardin botanique et ceux de l'équipe de l'ODDB ONG.